



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

armée

Question écrite n° 93184

## Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la ministre de la défense sur les conclusions du rapport n° 2760 déposé par la commission de la défense de l'Assemblée nationale le 14 décembre 2005. Il la prie de bien vouloir lui indiquer si elle envisage de prendre des mesures pour que les travaux de réhabilitation des casernements des différentes armées soient achevés dans les meilleurs délais, afin d'offrir un cadre de vie adapté aux militaires dans toutes les unités.

## Texte de la réponse

La réhabilitation des casernements des différentes armées constitue une priorité majeure du ministère de la défense. Dans cette perspective, chaque armée a initié un plan de rénovation des casernements mobilisant d'importants moyens financiers. Ainsi, l'armée de terre, qui compte le plus gros volume de logements en casernement, a mis en place, en 2006, une enveloppe de cinquante millions d'euros destinée à l'entretien du casernement dans le cadre de la maintenance courante. Un budget annuel de soixante millions d'euros est par ailleurs consacré aux opérations de maintenance spécialisée. En outre, l'armée de terre consacre, en 2006, trente-trois millions d'euros au plan « Vivien » (valorisation de l'infrastructure vie des engagés) qui constitue le projet majeur de l'armée de terre en matière d'amélioration de la condition du personnel. La réalisation de ce plan répond, notamment, aux besoins de mise aux normes relatives à la sécurité des personnes et des biens et devrait s'achever à l'horizon 2015. Au total, sur la période 2007-2013, l'armée de terre a prévu de consacrer 230 millions d'euros au financement des opérations. En outre, l'effort engagé par l'armée de terre pour la rationalisation du schéma directeur alimentaire, fondé notamment sur la mise aux normes des installations, représente un montant de vingt-huit millions d'euros en 2006, avec une perspective de réalisation complète pour 2012. Pour sa part, l'état-major de la marine a élaboré un plan ambitieux de remise en état des différents sites d'hébergement de son personnel. La marine nationale a en effet prévu de porter sa capacité, qui était de 1 583 lits en 2000, à 11 000 lits aux normes à l'horizon 2015, avec l'objectif intermédiaire de 7 700 lits rénovés en 2008. À terme, la capacité d'hébergement de la marine correspondra à la couverture totale de la population des quartier-maîtres et matelots, en laissant 45 % de places disponibles pour les autres catégories de personnel. Les investissements réalisés s'élèvent à cinquante-trois millions d'euros, soit 10 % des opérations d'infrastructure effectuées entre 2001 et 2005, et soixante et un millions d'euros sont programmés pour la période 2006-2008 afin d'atteindre ces objectifs. Enfin, l'armée de l'air s'est engagée dès le début de la professionnalisation des armées dans une politique volontariste de modernisation de son parc d'hébergement. Au 31 décembre 2004, la modernisation de 10 400 lits était d'ores et déjà achevée. La rénovation du casernement et l'amélioration des conditions de vie demeurent aujourd'hui une priorité de sa politique d'infrastructure. L'effort en matière de logement se poursuit donc avec pour finalité de disposer, dans les deux prochaines années, d'une capacité de 1 000 chambres supplémentaires, répondant aux normes de confort actuel en région parisienne. Des efforts seront également engagés au profit des organismes nourriciers. Pour l'année 2006, des opérations sont programmées sur six bases aériennes, pour un montant de treize millions d'euros. Enfin, un montant total de soixante-dix millions d'euros est prévu en 2007, afin de poursuivre la rénovation de la tour F de la base aérienne 117 de Paris, à l'issue des actuels travaux de désamiantage.

## Données clés

**Auteur** : [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription** : Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 93184

**Rubrique** : Défense

**Ministère interrogé** : défense

**Ministère attributaire** : défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 2 mai 2006, page 4588

**Réponse publiée le** : 8 août 2006, page 8344